

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 29 novembre 2017 à 18 heures 30 -
Dietwiller**

Sur convocation du 23 novembre 2017 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 29 novembre 2017 à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de Dietwiller.

Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSE**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Romain **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

Monsieur André **HABY**

Ont donné procuration :

Madame Rachel **BAECHTEL** à Monsieur Richard **PISZEWSKI**
Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Michel **RIES**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2017
2. Indemnités de fonction versées au président et vice-présidents des syndicats intercommunaux – rétablissement d'un vice-président dans ses droits à perception
3. Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Grand-Est suite au contrôle effectué sur la gestion du SCIN à compter de l'exercice 2011
4. Décision modificative n° 2
5. Renouvellement des marchés de petit entretien de voirie, d'éclairage public, de signalisation routière et sur feux tricolores – programme 2018-2020 – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des accords-cadres à bons de commande – autorisation de signer
6. Fourniture et acheminement de gaz naturel pour l'école élémentaire d'Ile Napoléon à Rixheim – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché – autorisation de signer
7. Rixheim – aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer
8. Rixheim – aménagement des abords de l'annexe à la Commanderie – validation de l'APD – autorisation de lancer la consultation d'entreprises
9. Sausheim – aménagement d'une voie de secours à l'autoport – validation de l'APD – autorisation de lancer la consultation d'entreprises
10. Sausheim – aménagement de la rue des Martyrs des Glières – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
11. Sausheim – aménagement de la rue des Martyrs des Glières – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention
12. Mise à disposition du service d'instruction des autorisations du droit des sols du syndicat de communes de l'Ile Napoléon au profit de la commune de Niffer – approbation de la convention – autorisation de signer
13. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Christian FRANTZ, maire, d'accueillir cette séance du comité syndical à Dietwiller.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2017

Le procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2017 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2017.

Point n° 2 : Indemnités de fonction versées au président et vice-présidents des syndicats intercommunaux – rétablissement d'un vice-président dans ses droits à perception

Par courrier du 16 octobre 2015, M. le maire de Rixheim avait sollicité, suite à la suppression des indemnités versées aux présidents et vice-présidents des syndicats intercommunaux imposée par la loi NOTRe, l'arrêt du versement des indemnités des élus rixheimois qui en bénéficiaient au SCIN.

Les éléments qui avaient motivé cette demande ont cependant évolué, l'article 2 de la loi n° 2016-341 du 23 mars 2016 ayant rétabli le dispositif antérieur à la loi NOTRe jusqu'au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal de Rixheim a, par ailleurs, été amené à délibérer sur les indemnités de fonction le 23 septembre dernier, après son renouvellement intégral, en revenant sur la délibération qui avait motivé le courrier précité.

Dans ces conditions, M. le président propose au comité syndical de rétablir M. Ludovic HAYE, maire de Rixheim et 7^{ème} vice-président du SCIN, dans ses droits à indemnités à compter du mois de novembre 2017, selon les modalités fixées par délibération du 16 septembre 2015.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le versement, à compter du 1^{er} novembre 2017, au profit de M. Ludovic HAYE, 7^{ème} vice-président, des indemnités fixées par la délibération du 16 septembre 2015.

Point n° 3 : Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Grand-Est suite au contrôle effectué sur la gestion du SCIN à compter de l'exercice 2011

Par courrier du 13 novembre 2017, le président de la chambre régionale des comptes Grand Est a transmis le rapport d'observations définitives établi suite au contrôle effectué par ses services concernant la gestion du syndicat de communes de l'île Napoléon pour les années 2011 et suivantes.

La procédure étant close, ledit rapport, accompagné des réponses dont la chambre a été destinataire, est communiqué à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Le document de la chambre régionale des comptes ayant été transmis, avec les convocations, préalablement à la séance, chaque délégué a pu en prendre connaissance.

Monsieur le président ouvre dès lors le débat :

Monsieur le président indique à l'assemblée, à titre liminaire, que de nombreuses précisions avaient déjà été apportées à la chambre régionale des comptes, suite à la transmission du rapport d'observations provisoires au mois de juin 2017. Ces précisions – dont une copie sera communiquée à tous les élus du comité – n'ont cependant quasiment pas été reprises par la chambre dans son rapport définitif.

Plusieurs élus relèvent, à cet égard, que le document adopté par la collégialité de la chambre régionale des comptes est très orienté et relève plus d'un réquisitoire à charge, remettant en question la pertinence et l'existence même du syndicat, plutôt qu'un rapport d'observations destiné à corriger certaines imperfections ou à optimiser le fonctionnement de la structure. La conclusion de la synthèse qui sert d'introduction au rapport lui-même est à ce titre sans équivoque.

Il est également regrettable que la chambre, dans son invitation formulée en direction des communes pour trouver des « solutions de coopération plus souples et moins onéreuses » (que le syndicat) n'ait pas jugé utile d'étayer sa critique de quelques propositions significatives.

A cet égard, des élus mettent en avant la qualité du travail rendu par les bureaux d'études du SCIN et s'étonnent que la chambre régionale des comptes ait presque totalement occulté cet aspect positif, alors même que d'autres collectivités citent le SCIN en exemple et souhaiteraient mettre en place des outils de mutualisation analogues.

Plusieurs délégués relèvent cependant que le rapport pointe des dysfonctionnements, donnant ainsi une « image » plutôt « ternie » du syndicat et interrogent M. le président sur les actions correctrices susceptibles d'être mises en œuvre pour remédier aux irrégularités constatées.

Monsieur le président précise tout d'abord que suite aux échanges intervenus entre les services et les magistrats de la chambre ainsi qu'aux observations provisoires transmises au printemps 2017, plusieurs correctifs ont d'ores et déjà été apportés, avançant ainsi certaines des recommandations figurant dans le rapport définitif :

- *Le document transmis aux élus à l'occasion du débat d'orientations budgétaires 2017, qui s'est tenu au mois de février, est en tous points conforme aux exigences en la matière, notamment en ce qui concerne l'information donnée sur :*
 - *L'évolution attendue, pour 2017, par rapport à 2016, des principales dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement ;*
 - *Les engagements pluriannuels pour la programmation des investissements ;*
 - *La structure et la gestion de l'encours de dette, ainsi que son évolution prévisionnelle ;*
 - *La structure des effectifs du syndicat, les dépenses de personnel, la durée effective de travail, ainsi que les évolutions entrevues pour ce chapitre.*
- *Les arrêtés de délégation des vice-présidents, jugés insuffisamment précis quant à leur contenu et la portée des délégations accordées, ont été intégralement repris ;*

- *Les rapports d'activités pour les années 2015 et 2016 sont en cours d'élaboration ; un rapport d'activité sera ainsi désormais transmis à chaque commune membre, accompagné du compte administratif de l'exercice auquel il se rattache, dans les délais prescrits par les textes ;*
- *La question des heures supplémentaires, dont la réalisation était déjà limitée et très encadrée au sein des services, a été définitivement réglée avec la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;*
- *Les services du Trésor public ont été approchés pour reprendre les opérations de régularisation comptable (sur les travaux définitivement achevés et comptablement clos), engagées en 2013.*

Répondant aux préoccupations de plusieurs délégués, M. le président précise que toutes les recommandations – justifiées – faites par la chambre seront prises en compte progressivement et que l'assemblée sera régulièrement tenue informée des mesures mises en œuvre pour y répondre.

Ainsi, par exemple, les statuts du syndicat feront l'objet d'un toilettage en profondeur afin notamment que le calcul des contributions des communes y soit en conformité avec la pratique.

Certaines compétences, dont la chambre relève qu'elles n'apportent pas de véritable valeur ajoutée aux missions du syndicat, seront également restituées aux communes (contributions aux organismes de regroupement tels que la brigade verte, le SDIS, le syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban, l'aide versée à l'association de gestion des RPA de Sausheim, etc.).

En outre, les délibérations prises par les communes, lors de l'adhésion aux compétences précitées, comportent pour certaines, quelques légères incohérences qui seront corrigées.

Les différentes commissions seront, dans la mesure du possible, réunies régulièrement et l'élaboration du budget primitif donnera lieu à un examen préalable lors d'une séance des commissions réunies.

A l'issue des discussions, M. le président demande à l'assemblée de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes et du débat qui s'en est suivi.

-oOo-

Le comité syndical prend acte de la communication, par M. le président, du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes et du débat qui s'en est suivi.

Point n° 4 : Décision modificative n° 2

La réalisation du budget 2017 nécessite quelques ajustements de crédits, en raison notamment des changements intervenus au niveau organisationnel ainsi que dans les différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale (réforme du statut).

Ces ajustements se résument ainsi :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant BP 2017	Mouvements		Montant après DM2
			Débets	Crédits	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 023 950,00 €	100 000,00 €		1 123 950,00 €
022	Dépenses imprévues	343 703,72 €		100 000,00 €	243 703,72 €
Total			100 000,00 €	100 000,00 €	

Par ailleurs, la réalisation d'opérations ayant fait l'objet d'études préalables nécessite un certain nombre d'écritures d'ordre – **sans incidence budgétaire** – et l'inscription des crédits correspondants au chapitre 041 à travers une décision modificative.

Ces écritures, qui concernent à la fois des opérations de voiries et de bâtiments, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Section d'investissement

Chapitre	Articles		Libellé	Montant BP 2017	Mouvements		Montant après DM2
	Dépenses	Recettes			Débets	Crédits	
041	2314		Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	742 141,72 €		742 141,72 €
	2317		Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00 €	73 177,94 €		73 177,94 €
		2031	Frais d'études	0,00 €		805 624,61 €	805 624,61 €
		2033	Frais d'insertion	0,00 €		9 695,05 €	9 695,05 €
Total					815 319,66 €	815 319,66 €	

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'ensemble des écritures de décision modificative telle que ci-dessus détaillée ;**
- **Charge M. le président d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Point n° 5 : Renouvellement des marchés de petit entretien de voirie, d'éclairage public, de signalisation routière et sur feux tricolores – programme 2018-2020 – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des accords-cadres à bons de commande – autorisation de signer

Afin d'assurer l'entretien courant des installations d'éclairage public, des feux tricolores, des voiries et de la signalisation routière, le syndicat a décidé lors de sa séance du 13 septembre dernier de lancer plusieurs marchés accords-cadres à bons de commande.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 24 novembre dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

- **Travaux d'entretien des installations d'éclairage public**
Société Clemessy de Mulhouse pour un montant annuel maxi de 150 000,00 € HT
- **Travaux d'entretien et de maintenance des installations de feux tricolores**
Société Clemessy pour un montant annuel maxi de 50 000,00 € HT
- **Petits travaux d'entretien des voiries**
Entreprise TP Schneider de Wittenheim pour un montant annuel maxi de 150 000,00 € HT
- **Signalisation routière (horizontale et verticale)**
Entreprise Lacroix Signalisation de Saint-Herblain (44) pour un montant annuel maxi de 150 000,00 € HT

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Michel BOBIN ne participe pas au vote) :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés accords-cadres à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 6 : Fourniture et acheminement de gaz naturel pour l'école élémentaire d'Ille Napoléon à Rixheim – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché – autorisation de signer

Le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel destiné à l'école élémentaire d'Ille Napoléon à Rixheim, arrive à échéance le 31 décembre 2017. Il y a donc lieu de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans.

Une consultation a dès lors été organisée, selon les dispositions de la procédure adaptée, avec délai de réponse fixé au 17 novembre 2017 à midi.

Deux sociétés ont déposé leur candidature, assortie d'une offre, sur la plateforme de dématérialisation :

- Total Energie Gaz, de la Garenne-Colombe (fournisseur actuel) ;
- Alsen, de Barr.

La commission MAPA a examiné les dossiers de ces deux sociétés, le 24 novembre 2017, et propose d'attribuer le marché au candidat moins-disant, en l'occurrence **Alsen**, dont l'offre s'est établi à **15 110,14 €/an** (abonnements, taxes diverses et TVA incluses).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 7 : Rixheim – aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer

Dans sa séance du 30 mai 2017, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 311 500,00 € HT avec l'entreprise Pontiggia de Wittenheim, pour les travaux d'aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers à Rixheim (lot n° 1 – voirie et réseaux divers).

Au cours des travaux, des modifications ont été apportées au projet initial. Les nouvelles prestations consistent pour l'essentiel en :

- La substitution du béton désactivé initialement prévu par des pavés béton fonctionnels de type City-Truck ;
- La pose d'un drain routier le long des fondations d'une maison.

Ces prestations ne figurant pas au marché initial de la société concernée, elles doivent faire l'objet de prix nouveaux à intégrer dans le cadre d'un bordereau de prix supplémentaires.

Certaines prestations ont d'ailleurs été optimisées, garantissant ainsi l'équilibre économique de l'opération. Cet avenant n'a donc aucune incidence financière sur le montant du marché et n'engendre pas de délai supplémentaire, il a été présenté en commission MAPA le 6 novembre dernier ; cette dernière a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susmentionné ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Point n° 8 : Rixheim – aménagement des abords de l'annexe à la Commanderie – validation de l'APD – autorisation de lancer la consultation d'entreprises

Dans la continuité des travaux de construction de l'annexe à la Commanderie, qui sont en cours d'achèvement, la ville de Rixheim souhaite procéder aux aménagements des abords de cette dernière. Cette opération a été confiée au SCIN.

Le projet mis au point par le bureau d'études voirie prévoit la réalisation d'un parking côté rue Zuber avec 10 emplacements de stationnement, l'infiltration des eaux de ruissellements à travers un fossé drainant, la plantation d'arbres, ainsi que la création d'un cheminement piétonnier en sable calcaire à l'arrière de l'annexe permettant d'accéder au parc de la Commanderie.

Les travaux entrevus comprennent principalement :

- Le décroutage des enrobés existants ;
- Les terrassements généraux ;
- La fourniture et pose de bordures ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- La pose de clôture et portails ;
- La réalisation des aménagements paysagers.

L'ensemble de ces prestations a été évalué à 150 000,00 € HT, hors frais annexes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade APD, l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 150 000,00 € HT et hors frais annexes, des travaux d'aménagement des abords de l'annexe à la Commanderie de Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 9 : Sausheim – aménagement d'une voie de secours à l'autoport – validation de l'APD – autorisation de lancer la consultation d'entreprises

Par souci de sécurité, la commune de Sausheim a sollicité de la communauté d'agglomération, gestionnaire de l'Autoport, qu'elle fasse réaliser un second accès à l'arrière de celui-ci, depuis la route départementale 38, afin de permettre aux services de secours de pouvoir intervenir sur le site si l'accès principal devait se trouver bloqué.

Pour ce faire, une convention a été signée entre m2A et la commune, cette dernière ayant confié la réalisation de l'opération au SCIN. C'est le bureau d'études voirie qui a été chargé du projet.

L'accès se fera par un chemin rural déjà existant ; la voie à créer, d'une longueur de 500 mètres et d'une emprise de 4 mètres, sera constituée d'une bande de roulement en matériaux enrobés, bordée de part et d'autre d'un accotement stabilisé par un enduit bi-couche.

Les travaux comprennent pour l'essentiel :

- Les terrassements généraux pour la création des structures de voirie ;
- Les préparations des supports ;
- La pose d'enrobés ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

L'ensemble de ces prestations a été évalué à 90 000,00 € HT, hors frais annexes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade APD, l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 90 000,00 € HT et hors frais annexes, des travaux d'aménagement d'une voie de secours à l'Autoport de Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 10 : Sausheim – aménagement de la rue des Martyrs des Glières – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 13 septembre 2017, M. le président avait été autorisé à organiser une consultation d'entreprises pour réaliser les travaux de réaménagement de la rue des Martyrs des Glières à Sausheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 6 et 24 novembre derniers, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot 1 - voirie et réseaux divers

Entreprise TP Vignoble de Rouffach pour un montant de 99 174,00 € HT

Lot 2 – éclairage public

Société ETPE de Steinbrunn-le-Haut pour un montant de 6 845,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 11 : Sausheim – aménagement de la rue des Martyrs des Glières – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes aériennes téléphoniques, dans le cadre du réaménagement de la rue des Martyrs des Glières à Sausheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à présenter une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations comprennent les travaux de câblage et la suppression des lignes aériennes existantes et sont estimées à 1 511,95 €.

S'agissant du génie civil, sa réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Martyrs des Glières à Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 12 : Mise à disposition du service d'instruction des autorisations du droit des sols du syndicat de communes de l'île Napoléon au profit de la commune de Niffer – approbation de la convention – autorisation de signer

- Point retiré de l'ordre du jour -

Point n° 13 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au **mercredi 20 décembre 2017 à 18 heures 30**, dans la grande salle de réunion du siège, à Sausheim. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25
Dietwiller, le 29 novembre 2017